



13 janvier 2022 | Nicole Kumli Ryter

Le terme de « sexting », composé à partir des mots « sexe » et « texting », désigne une pratique d'échange virtuel de photos ou de séquences vidéo à caractère sexy. A quoi rime ce partage de selfies et à quels risques s'exposent ainsi les adolescents ?

Presque tous les adolescents de plus de 12 ans possèdent un smartphone en Suisse. Avec pour conséquence que le cercle social se construit largement à travers les médias sociaux, dont les plus courants sont Instagram, Whatsapp ou Snapchat. Sachant que la sexualité joue un rôle important à ce stade du développement, les images à caractère érotique peuvent faire partie intégrante de la communication.

Comprendre le sexting

Près de 10% des adolescents se photographient en montrant leur nudité, intégrale ou partielle, avant d'envoyer ces selfies sexy à leur ami ou à leur amie (Statista, 12 janvier 2021). Ce comportement peut heurter, surtout les plus âgés. Mais tant que ces images atterrissent uniquement chez la personne à qui elles sont destinées, on peut interpréter cette pratique comme une façon de faire ses expériences sur le terrain de la sexualité et la voir comme une lettre d'amour numérique ou encore comme un coup d'audace.

Au cours de leur développement, les adolescents éprouvent le besoin d'expérimenter des relations romantiques ou la sexualité. Une étude (Döring, 2012; Lippman & Campbell, 2014) a mis en évidence qu'ils utilisent le sexting comme preuve d'amour avec leur partenaire ou alors, hors d'une relation, dans le but de flirter et d'exprimer un intérêt d'ordre romantique ou sexuel.

Les dangers du sexting

C'est le destinataire de ces images à caractère intime qui représente le plus gros risque dans la pratique du sexting, car il est présumé responsable. S'il abuse de la confiance placée en lui et que des tierces personnes ont accès aux photos, impossible de contrôler la diffusion de n'importe laquelle des photos envoyées un jour à ce destinataire. Elles peuvent aussi servir pour faire chanter et pratiquer le cyberharcèlement, avec des conséquences terribles pour la personne représentée sur ces images.

C'est le destinataire de ces images à caractère intime qui représente le plus gros risque dans la pratique du sexting, car il est présumé responsable.

Où commence la pédopornographie ?

Autre risque : la justice peut considérer que la photo d'une jeune fille de 15 ans en dessous sexy relève de la pédopornographie ! Cette dernière se rend coupable d'une infraction dès lors qu'elle a produit et diffusé du matériel pédopornographique. A noter que les enfants sont tenus par la loi suisse de répondre de leurs actes dès l'âge de 10 ans !

Les adolescents doivent savoir que photographier ou prendre en vidéo les rend punissables si le contexte est sexuel et que la personne représentée a moins de 18 ans. Une exception est prévue pour les 16 à 18 ans si le partage de photos se fait par consentement mutuel (voir art. 197, alinéa 8, CP). Les représentations mettant en scène des actes explicitement sexuels, comme le coït, et impliquant deux mineurs de moins de 16 ans, relèvent dans tous les cas de la pédopornographie, sont illégales et donc poursuivies d'office.

Si vous êtes confrontés à une situation problématique, n'hésitez pas à vous informer des options que vous avez sur le plan légal ([Annuaire des brigades des mineurs des corps de police en Suisse](#)).

Si leur caractère est explicitement sexuel, il faut anonymiser les photos de manière que leur diffusion ne porte pas à conséquence.

Quelles sont les règles à respecter ?

Les adolescents ne devraient pratiquer le sexting que s'ils le souhaitent vraiment, connaissent bien l'autre personne et ont confiance en elle. Le sexting devrait reposer sur la réciprocité. Si leur caractère est explicitement sexuel, il faut anonymiser les photos de manière que leur diffusion ne porte pas à conséquence. Respecter ces règles permet de réduire considérablement le risque de désagréments.

Mettre à plat

Il est important d'avoir un avis nuancé sur la pratique du sexting et d'admettre qu'un adolescent a besoin de réaliser des expériences. D'une façon générale, il est souhaitable de mettre les choses à plat et d'informer objectivement les jeunes sur les conséquences personnelles et juridiques potentielles que peut avoir cette pratique (Déplinat « [Pornographie: Agir de bon droit](#) »).

Pour plus d'informations, consultez les dépliants « [Mon image: Agir de bon droit](#) » et « [Cyberharcèlement: Agir de bon droit](#) » et le site www.147.ch

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle est attachée à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La PSC a pour tâches de consolider la collaboration policière intercantonale dans le domaine de la prévention de la criminalité et d'avertir la population et de lui expliquer les phénomènes qui se rapportent à la criminalité et quels sont les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide.